tions aux invalides a) pour le Canada, b) pour la province de Québec, c) pour le comté de Portneuf?

2. Pour les mêmes régions et dates, combien de

personnes ont reçu ces allocations?

3. Pour les mêmes régions et dates, combien de demandes ont été reçues par le gouvernement, a) de ce nombre, combien ont été acceptées, b) combien ont été refusées?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

1.			
Années			Comté de
financières Canada		Québec	Portneuf
1963-	\$	\$	Chiffres non
1964	20,206,543	8,081,258	disponibles
1964-	,,	0,000,000	Chiffres non
1965	23,365,493	9,090,736	disponibles
2.	,000,100	0,000,100	or borroad
1963-			Chiffres non
1964	51,671	20,753	disponibles
1964-	7,7,7	=0,	Chiffres non
1965	53,103	20,171	disponibles
3.	,,,,,,,	-0,1.1	disponitores
1963-			Chiffres non
1964	17,268	7,870	disponibles
1964-	,	.,	Chiffres non
1965	14,532	4,235	disponibles
a) Demandes acceptées:			
1963-		proce.	Chiffres non
1964	5,635	1,162	disponibles
1964-		-,	Chiffres non
1965	6,344	1,215	disponibles
b) Demandes rejetées:			
1963-			Chiffres non
1964	11,633	6,708	disponibles
1964-	_2,000	0,100	Chiffres non
1965	8,188	3,020	disponibles
	-,0	5,520	CIOPOLITOICS

[Traduction]

LES NORMES DE SÉCURITÉ RELATIVES AUX NAVIRES EN RADOUB

Question nº 748-M. Douglas:

1. Qui établit les règles de sécurité pour la réparation des navires dans les ports canadiens? 2. Qui a compétence pour faire respecter ces règles?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1 et 2. En supposant que la question a trait aux règlements visant à protéger contre les accidents les travailleurs affectés à la réparation des navires dans les chantiers maritimes, il n'existe aucun règlement édicté par le gouvernement fédéral à cet égard; les gouvernements de la plupart des provinces sont censés appliquer leurs propres règlements.

LES FRAIS D'ADMINISTRATION DES CAMPS MILITAIRES

Question nº 752-M. Sherman:

Combien coûte annuellement aux contribuables canadiens l'administration a) de la caserne de Fort Osborne, à Winnipeg, b) du navire Chippawa, à Winnipeg, c) du camp Shilo dans le Manitoba, d) de la base de l'ARC à Gimli dans le Manitoba?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Les frais annuels estimatifs pour 1965-1966 sont les suivants: a) \$3,020,000; b) \$50,000; c) \$3,214,000; d) \$1,670,000.

Ces montants comprennent les frais de ménage des bases où l'on emploie du personnel civil, les télécommunications, l'entretien des constructions et des bâtiments, les salaires des commissionnaires et des institutrices des enfants des militaires, le combustible pour le chauffage et les cuisines et les services d'utilité publique.

*LE CREUSAGE DU PORT DE PORT COLBORNE (ONT.)

Question nº 762-M. Tolmie:

1. Le ministère des Transports est-il entré en pourparlers avec la *Canada Cement Company Ltd.* et la *Maple Leaf Mills Ltd.* pour l'approfondissement des ports de Port Colborne?

2. Si le fait est exact, où en sont les pourparlers, et quand peut-on espérer qu'une décision sera

prise à cet égard?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question comporte deux parties.

1. L'administration de la voie maritime du Saint-Laurent est en pourparlers avec la Maple Leaf Mills Ltd., mais non avec la compa-

gnie du Ciment du Canada.

2. Les ingénieurs de l'administration ont effectué des relevés et ont établi le coût estimatif de l'entreprise. On est à mettre au point un projet d'ordre financier qui sera présenté à la Maple Leaf Mills Ltd. vers la fin de mars.

*LE CANAL WELLAND—VOIE DE DÉRIVATION Question n° 763—M. Tolmie:

1. Le ministre des Transports a-t-il déclaré, le 6 décembre 1965, que l'on exproprierait quelque 4,000 acres dans la région de Welland en vue de la construction d'une voie de contournement du Canal Welland?

2. Dans l'affirmative, quand le comité de fonctionnaires favorisant ce projet doit-il présenter son

rapport?

3. Y a-t-il un délai fixé pour la réception de ce rapport et, dans le cas de l'affirmative, quel est-il?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est en trois points:

1. Oui.

2 et 3. Le gouvernement est à étudier la question et il fera une déclaration lorsqu'il aura pris une décision à ce sujet.

L'ÉTUDE DE DEMANDES DE PENSION PRÉSÉNTÉES PAR DES VEUVES

Question nº 767-M. Brand:

Le gouvernement est-il disposé à examiner si l'aviateur Edward E. Chambers et d'autres personnes dans le même cas, pourraient bénéficier d'une pension?